



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 06 03

OBJET :

Recrutement d'un vacataire pour les Agences Postales Communales

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire indique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Il précise que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le fonctionnement des Agences Postales Communales, Monsieur le Maire propose de créer un poste de vacataire à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et qui sera rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Il propose également au conseil que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide d'autoriser le maire à créer, un poste de vacataire à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et qui sera rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur, afin de renforcer le fonctionnement des Agences Postales Communales.

Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250619-20250603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025
Publication : 23/06/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE